

<b>Numéro</b>	<b>DL210908-AE01</b>	 Illkirch-Graffenstaden
<b>Nature de l'acte</b>	Délibération	
<b>Matière</b>	Fonction publique – Personnels contractuels	
<b>Objet</b>	Accueil de volontaires en service civique au sein des services municipaux	

---

## VILLE D'ILLKIRCH-GRAFFENSTADEN

---

### Extrait du registre des délibérations Conseil Municipal du 23 septembre 2021 à l'Illiade

L'an deux mil vingt et un le vingt-trois septembre à 19 heures 00, le Conseil Municipal s'est réuni à l'Illiade - en session ordinaire - sur convocation et sous la présidence de Monsieur Thibaud PHILIPPS, Maire.

#### **Etaient présents :**

PHILIPPS Thibaud, Maire, SAIDANI Lamjad, SEIGNEUR Sylvie, SCHEUER Serge, DREYFUS Elisabeth, KOUJIL Ahmed, HERR Isabelle, RICHARD Yvon, COMBET-ZILL Marie, HAAS Philippe, GALLER Lisa, Adjoints, PFISTER Luc, KIRCHER Jean-Louis, STEINHART André, HEIM Valérie, MASSÉ-GRIESS Dominique, DIDELOT Sandra, HERBEAULT Cédric, DABYSING Davina, RINKEL Marie, FROEHLY Claude, CASTELLON Martine, LELEU Bénédicte, BACHMANN Emmanuel, MAGDELAINE Séverine, DESCHAMPS Arnaud, GENDRAULT Pascale, LEVY Thomas, BEAUJEU Rémy, KOUJIL Soufiane, FRUH Marie-Josée, Conseillers

#### **Etaient excusés :**

- Monsieur Hervé FRUH ayant donné procuration à Monsieur Luc PFISTER
- Monsieur Fabrice KIEHL ayant donné procuration à Madame Dominique MASSÉ-GRIESS
- Madame Stéphanie CLAUS ayant donné procuration à Madame Dominique MASSÉ-GRIESS
- Madame Barbara RIMLINGER ayant donné procuration à Monsieur Thomas LEVY

---

Nombre de conseillers présents :	31
Nombre de conseillers votants :	35
Date de convocation et affichage :	17 septembre 2021
Date de publication délibération :	30 septembre 2021
Date de transmission au Contrôle de Légalité :	4 octobre 2021

---

## **VI. PERSONNEL**

### **1. ACCUEIL DE VOLONTAIRES EN SERVICE CIVIQUE AU SEIN DES SERVICES MUNICIPAUX**

L'engagement de service civique est un dispositif instauré par la loi n°2010-241 du 10 mars 2010.

Les missions proposées dans le cadre du service civique s'adressent à tous les jeunes de 16 à 25 ans, et jusqu'à 30 ans pour les personnes en situation de handicap.

Il s'agit d'un engagement volontaire d'une durée de 6 à 12 mois (6 à 8 mois en moyenne) et d'au moins 24 heures hebdomadaires, pour l'accomplissement d'une mission d'intérêt général dans un des neuf domaines d'interventions reconnus prioritaires pour la nation : solidarité, santé, éducation pour tous, culture et loisirs, sport, environnement, mémoire et citoyenneté, développement international et action humanitaire, intervention d'urgence.

Les missions sont orientées auprès des publics, principalement sur le terrain, pour favoriser la cohésion et la mixité sociale.

L'objectif de l'engagement de service civique consiste à la fois à mobiliser la jeunesse face à l'ampleur des défis sociaux et environnementaux, et à proposer aux jeunes un nouveau cadre d'engagement, dans lequel ils pourront mûrir, gagner en confiance en eux, en compétences, et prendre le temps de réfléchir à leur propre avenir, tant citoyen que professionnel.

Le service civique est une étape de vie, d'éducation citoyenne par l'action, au cours de laquelle des jeunes de toutes origines sociales et culturelles pourront se côtoyer et prendre conscience de la diversité de la société. Il se doit donc d'être accessible à tous les jeunes, y compris ceux ne disposant pas de diplôme ou de qualification. Aucun prérequis en termes de compétences particulières, d'expérience professionnelle ou bénévole préalables ne peut être exigé. La motivation du volontaire doit prévaloir.

Le service civique s'inscrit dans le code du service national et non pas dans le code du travail.

Un tuteur est désigné au sein de la structure d'accueil. Il sera chargé de préparer et d'accompagner le volontaire dans la réalisation de ses missions et dans la réflexion sur son projet d'avenir.

Une formation civique et citoyenne, incluant une formation aux premiers secours, doit être dispensée au volontaire.

Un agrément est délivré pour une durée de 3 ans au vu de la nature des missions proposées et de la capacité de la structure à assurer l'accompagnement et à prendre en charge des volontaires.

Le service civique donne lieu à une indemnité mensuelle versée directement par l'Etat au volontaire, ainsi qu'à la prise en charge par l'Etat des coûts afférents à la protection sociale.

<b>Numéro</b> DL210908-AE01	2/2
<b>Matière</b> 4.2. Fonction publique - Personnels contractuels	

L'organisme d'accueil verse au volontaire une prestation de subsistance complémentaire, en nature ou en numéraire en fonction du barème des indemnités et cotisations sociales.

**Il est proposé au Conseil Municipal :**

- **d'autoriser le Maire ou son représentant à déposer un dossier de demande d'agrément au titre de l'engagement dans le dispositif du service civique auprès du Service départemental à la jeunesse, à l'engagement et aux sports ;**
- **d'autoriser la formalisation de missions ;**
- **d'autoriser le Maire ou son représentant à signer les contrats d'engagement de service civique avec les volontaires, tels que définis par la loi du 10 mars 2010 et ses décrets d'application ;**
- **de donner son accord de principe à l'accueil de jeunes en service civique volontaire ;**
- **de dégager les moyens humains, matériels et financiers nécessaires à l'accueil des volontaires, à la mise en œuvre des missions ainsi qu'à la promotion et à la valorisation du dispositif et de ses acteurs, notamment auprès des jeunes.**

**Le Conseil Municipal,  
après en avoir délibéré,  
adopte, à l'unanimité, la présente délibération.**

**Pour : 35** PHILIPPS Thibaud, SAIDANI Lamjad, SEIGNEUR Sylvie, SCHEUER Serge, DREYFUS Elisabeth, KOUJIL Ahmed, HERR Isabelle, RICHARD Yvon, COMBET-ZILL Marie, HAAS Philippe, GALLER Lisa, PFISTER Luc, KIRCHER Jean-Louis, FRUH Hervé, STEINHART André, KIEHL Fabrice, HEIM Valérie, CLAUS Stéphanie, MASSÉ-GRIESS Dominique, DIDELOT Sandra, HERBEAULT Cédric, DABYSING Davina, RINKEL Marie, KOUJIL Soufiane, FRUH Marie-Josée, FROEHLY Claude, CASTELLON Martine, LELEU Bénédicte, BACHMANN Emmanuel, MAGDELAINE Séverine, DESCHAMPS Arnaud, GENDRAULT Pascale, LEVY Thomas, RIMLINGER Barbara, BEAUJEU Rémy

**Pour extrait conforme  
Le Maire  
Thibaud PHILIPPS**

